



Monsieur Franck Riester,
Ministre de la culture
Palais-Royal
3, rue de Valois
75001 Paris

Objet : situation du monde la culture

Paris le 24 avril 2020

Monsieur le Ministre,

La crise du coronavirus est une épreuve pour notre pays et pour toute l'humanité.

Elle est une épreuve pour l'ensemble des acteurs et des actrices du monde de la culture, dont les projets ont été interrompus, suspendus ou annulés et dont certaines œuvres ont été empêchées de rencontrer leur public. Elle met en péril notre tissu économique culturel, elle place en situation de fragilité de nombreux artistes et travailleurs et travailleuses de la culture, elle affaiblit notre capacité créative. Provoquant nombre d'effets différés dans tous les secteurs, elle interroge également quant aux événements à venir, en particulier les festivals de l'été 2020.

Cette situation d'apesanteur affecte les vies au quotidien, elle impacte la situation de celles et ceux qui vivent de leur travail dans tous les domaines de la vie artistique et culturelle, et elle fait naître des incertitudes quant à la pérennité de notre service public de la culture.

Pour ajouter à l'inquiétude, le risque est grand que les ressources de la culture soient siphonnées pour dégager des moyens permettant de faire face aux multiples enjeux sociaux et économiques auxquels nous serons inmanquablement confrontés. Or, la catastrophe sanitaire ne doit pas avoir raison des myriades de projets, de création, des établissements, des compagnies, des éditeurs, des artistes...

Dans ce contexte, les mesures qui ont été prises à ce jour semblent nettement insuffisantes pour faire face. Quelques dizaines de millions paraissent bien dérisoires quand vous avez vous-même déclaré dans un récent entretien au Monde que la question culturelle se posait en termes de milliards d'euros.

En fait c'est d'un véritable Plan de relance de l'art, de la culture et de l'éducation populaire dont nous avons besoin. Il doit concerner en priorité notre service public; il doit prévoir des aides fléchées vers l'emploi et les auteurs; il doit enfin se préoccuper des entreprises artistiques et culturelles du 1/3 secteur, librairies et éditions, compagnies du spectacle vivant, tissu associatif culturel et socio-culturel.... Ce plan de relance exige des moyens publics à la même hauteur que ceux consentis à la relance industrielle. Il doit aussi mettre à contribution en les taxant les GAFAM. En clair ce plan doit annoncer que la Nation a impérativement besoin de l'art et la culture pour sortir de la crise actuelle et surtout pour inventer un autre avenir.

Tout d'abord, les politiques publiques doivent mieux protéger nos capacités culturelles, et tous ceux et celles qui vivent de la culture et la font vivre.

En effet, avant que ne survienne la crise, nombre d'acteurs du secteur étaient déjà fragilisés.

Aujourd'hui, un trop grand nombre d'entre eux est encore laissé de côté : les règles d'indemnisation des entreprises culturelles, que ce soit en matière de chômage partiel ou de soutien à la simple survie, doivent être adaptées pour intégrer la spécificité des acteurs culturels et de leurs organismes employeurs.

Pour les salariés en situation d'intermittence et relevant des annexes 8 et 10 de la Convention Unédic, le Ministère de la culture, en concertation avec le Ministère du travail et l'Unedic, doit prendre au moins trois mesures fortes.

- La neutralisation des droits ouverts jusqu'au retour à la « normale ». À ce jour personne ne peut prévoir à quel moment les activités culturelles (création et diffusion dans le spectacle vivant, tournages pour le cinéma et la télévision...) retrouveront leur rythme. Si les salariés des productions déjà programmées au sein du Théâtre public (Théâtres nationaux, CDN, Scènes

nationales, Théâtres de villes...) pour la saison 2020-2021 sont assurés d'un temps de travail inchangé sur cette période, il n'en va pas de même pour ceux des productions du 1er et 2ème trimestre 2020, sans parler des créations des festivals d'été, comme Avignon Off, qui ne retrouveront dans le meilleur des cas un calendrier de diffusion qu'à la saison suivante, à supposer qu'elles aient pu se finaliser. Il en est de même pour les tournages : rien ne permet d'affirmer que tous les tournages prévus au cours des 2ème et 3ème trimestre 2020 seront automatiquement reportés.

- La prolongation d'un an à l'issue de la neutralisation pour celles et ceux qui ne rempliraient pas les critères de réadmission à leur date anniversaire, même décalée. Le surcoût occasionné par cette mesure pour l'Unedic pourrait être résorbé par un fonds spécial abondé par l'État permettant de réintégrer le régime normal d'indemnisation dès les critères d'affiliation réunis de nouveau.
- L'abaissement dérogatoire du seuil d'entrée pour les « entrants » dans les annexes 8 et 10.

Concernant les artistes-auteurs, 500 000 euros sont annoncés pour plus de soixante mille personnes concernées, ce qui représente 7,70 euros pour chacune... Comment comprendre la proposition d'utiliser les droits d'auteur de la copie privée pour l'aide sociale ? Ces moyens sont habituellement destinés à la formation professionnelle, l'activité et la diffusion des artistes. Cela reviendrait à prendre l'argent des auteurs pour le leur reverser.

Les artistes-auteurs doivent pouvoir bénéficier du fonds de solidarité nationale à destination des très petites entreprises et des travailleurs indépendants. Cela pourrait se traduire par le versement d'une indemnité de compensation sur la base des derniers revenus connus, (avec un minimum mensuel équivalent au SMIC et un plafond). Par ailleurs, la reconnaissance des arrêts maladie pour garde d'enfant à domicile par les caisses primaires d'assurance maladie représenterait aussi une avancée majeure.

Enfin, un fonds d'indemnisation des salarié-e-s du secteur culturel dont les situations ne seront pas couvertes par les mesures prises devrait être créé.

Ainsi que vous y avez appelé, les collectivités et structures conventionnées doivent tout faire pour honorer dans les meilleures conditions les contrats passés avec les acteurs culturels empêchés de se produire, pour leur permettre de préparer l'avenir en s'appuyant sur le travail de création engagé.

Pour ce qui concerne les librairies indépendantes, « activités essentielles » s'il en est à la vie culturelle de nos concitoyens, il y aura sans doute lieu d'autoriser leur ouverture concertée, dans des conditions de sécurité adéquates, dès la levée progressive du confinement prévue le 11 mai. La survie-même d'un grand nombre d'entre elles, déjà soumises à la concurrence déloyale des plateformes de vente par correspondance de type Amazon, est menacée. Il en va de même des bibliothèques, dont la réouverture progressive doit être envisagée en accord avec les collectivités locales et dans le plus grand respect des mesures de sécurité.

Ces mesures sont d'autant plus essentielles qu'il ne pourra pas y avoir de relance pour sortir de la crise sans dimension culturelle. Nous avons besoin de mettre sur cette épreuve des mots et des images, mais nous avons aussi besoin que se rouvrent les champs de la liberté et de l'imaginaire, et que se déploient à nouveau les espaces de l'expression et de la rencontre.

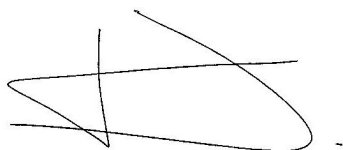
D'autre part, je souhaite attirer votre attention sur les enjeux de l'information. Cette période vient également nous rappeler s'il le fallait combien nous avons besoin d'une information pluraliste.

La presse écrite, dont la vente au numéro couvre au moins 40 % du tirage payant, est particulièrement touchée par le confinement. La fermeture de points de vente, les craintes face au naufrage de Presstalis et les restrictions de distribution par la Poste complètent le tableau. La presse en ligne est également fragilisée par l'effondrement brutal de ses ressources publicitaires. Nombre d'organes de presse écrite se trouvaient déjà dans une situation difficile que le confinement a encore aggravée. C'est pourquoi nous demandons l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la presse écrite régionale et nationale.

Ensuite, la situation risque d'avoir des répercussions sur les budgets d'investissement des chaînes pour réduire le coût des programmes, touchant ainsi les emplois des artistes-auteurs, des artistes-interprètes et des journalistes, particulièrement des pigistes. La période que nous traversons montre à quel point l'audiovisuel public peut et doit pleinement jouer son rôle dans le lien social, l'éducation, la culture... Il faut renoncer aux

plans d'économies prévus – et parfois largement engagés comme à Radio-France – dans l'audiovisuel public. Il est clair que le projet de réforme de l'audiovisuel largement contesté pour ses effets sur l'emploi, l'information et la création doit être abandonné. A fortiori dans la situation actuelle, c'est d'une autre réforme dont nous avons besoin.

Les événements dramatiques qui frappent notre pays et le monde ne doivent pas affaiblir notre puissance créative, la vitalité des rencontres, ou encore la qualité de l'information. Ils ne surviennent pas dans un ciel serein et appellent à remettre à plat nos modèles pour permettre un développement culturel plus riche et mieux partagé, avec des travailleurs et des travailleuses plus reconnus et mieux accompagnés.



Fabien Roussel,
Secrétaire national du PCF



Pierre Dharréville,
Délégué national du PCF à la culture